

Mémoire prébudgétaire 2014 présenté au Comité des finances de la Chambre des communes

Thème prébudgétaire

Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation.

RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA

Afin d'assurer des services sociaux et de santé durables et abordables qui répondent aux besoins de tous les Canadiens, le gouvernement fédéral devrait investir dans des mesures visant à mieux gérer les maladies chroniques, à promouvoir le vieillissement en santé et à améliorer la santé ainsi que le ressourcement des Autochtones :

MESURES	AVANTAGES AUX CANADIENS
1. Soutenir l'accès aux services communautaires en mettant l'accent sur la prévention et la gestion des maladies chroniques	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de programmes d'exercice accessibles • Réduire le nombre de chutes • Promouvoir la santé mentale • Offrir des soins de santé plus près du domicile • Contrôler la hausse des coûts
2. Accroître la capacité du système de soins de santé à gérer la démence	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les soins axés sur le patient • Soutenir les soignants
3. Renforcer les familles autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux services de santé adaptés à la culture pour les mères, les nouveau-nés et les enfants • Améliorer les résultats sur la santé des mères et des enfants

Introduction

Depuis les 50 dernières années, les investissements du Canada dans les soins de santé ont permis de prolonger la vie des Canadiens d'une dizaine d'années. Cependant, les taux élevés de maladies chroniques continuent de faire monter la demande de services de santé. De plus, nous dirigeons toujours les Canadiens vers les médecins et les hôpitaux, alors que leurs problèmes de santé pourraient être traités plus efficacement par d'autres professionnels de la santé ou dans des milieux moins dispendieux.

À l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), nous croyons que notre système de soins de santé financé par l'État et sans but lucratif doit changer de cap afin de répondre efficacement aux besoins en évolution de la population en matière de santé. Les salles

d'urgence congestionnées, les longs délais d'attente pour les examens diagnostiques et les interventions chirurgicales ainsi que la pénurie de lits de soins de longue durée et la faible capacité d'offrir des soins à domicile indiquent que le système de soins de santé nécessite un rééquilibrage. Il faut des investissements pouvant transformer les programmes publics afin de soutenir le vieillissement en santé, la prévention des maladies, la promotion de la santé et l'amélioration de l'accès aux soins primaires.

La hausse des taux de maladies chroniques et le vieillissement de la population font diminuer la demande pour les soins actifs et curatifs axés sur les établissements. Il nous faut des services moins dispendieux à la maison et dans les communautés, qui visent à prévenir et à gérer les maladies chroniques ainsi qu'à soutenir le vieillissement chez soi et les soins terminaux à domicile.

La réussite de tout système de santé repose sur la prestation de soins primaires à haut rendement. Nous pouvons mieux répondre aux besoins en santé des Canadiens, des familles, des personnes âgées et des Autochtones par l'entremise de systèmes de soutien unifiés et intégrés, offerts à la maison, dans les écoles et dans les communautés. Toutefois, la mise en œuvre de moyens novateurs fondés sur des preuves, comme les cliniques mobiles, les services après les heures normales de travail, les visites à domicile et les programmes communautaires, demande que les gouvernements et les administrateurs du système de soins de santé pensent et agissent différemment.

En matière de soins primaires, le Canada a besoin d'une approche coordonnée qui élargit au maximum le champ d'exercices des fournisseurs de services au sein d'équipes interprofessionnelles. Il existe déjà des exemples de services intégrés, communautaires et axés sur le patient pouvant s'étendre à l'ensemble du pays. Parmi ceux-ci, on compte des équipes de professionnels (infirmières et infirmiers, médecins, pharmaciennes et pharmaciens, diététistes, physiothérapeutes, etc.) qui collaborent étroitement dans des centres de santé communautaires et des équipes de santé familiale. Ces modèles de prestation de soins mettent pleinement à profit l'expertise des professionnels de la santé de sorte que les Canadiens aient accès aux bons soins, au bon moment et au bon endroit.

Des preuves scientifiques rigoureuses indiquent que les modèles fondés sur les infirmières et infirmiers sont aussi sinon plus efficaces que les modèles traditionnels fondés sur les médecins et souvent moins dispendieux. Quel que soit leur milieu de pratique, les infirmières et infirmiers ont déjà un contact direct avec les Canadiens vulnérables. Par conséquent, ils pourraient être affectés rapidement à toute une gamme de services de soins de santé primaires qui produiraient de meilleurs résultats sur la santé grâce à une collaboration plus efficace et fondée sur l'équipe. Par exemple, il serait possible d'améliorer le suivi des soins pour les personnes âgées souffrant de maladies chroniques qui ont des besoins complexes en intégrant des modèles de prestation de soins fondés sur les infirmières et les infirmiers qui sont proactifs, complets, coordonnés et ciblés.

Faire face aux besoins des groupes vulnérables

La capacité de prendre soin des aînés et des autochtones canadiens soulève des inquiétudes particulières dans l'ensemble des systèmes de soins de santé. La taille de ces deux populations augmente plus rapidement que celle des autres populations canadiennes, elles utilisent une plus grande quantité de services de santé et elles sont plus susceptibles d'être confrontées à des problèmes de revenu, d'isolement social et d'accès à des soins primaires efficaces.

En 2009, quelque 5 millions de Canadiens étaient âgés de 65 ans et plus, et ce nombre devrait doubler (pour atteindre 10,4 millions) d'ici 2036. Même s'ils ne constituent que 13,9 % de la population, les Canadiens âgés de 65 ans et plus entraînent 44 % de toutes les dépenses de santé des gouvernements provinciaux et territoriaux. De la même manière, la population autochtone canadienne connaît un accroissement naturel. Son taux de croissance est environ quatre fois (20,1 %) supérieur à celui de la population générale (5,6 %). En plus, cette population est jeune. Les enfants de 14 ans et moins constituent 28 % de la population autochtone (7 % des enfants au Canada); les jeunes de 15 à 24 ans, 18,2 % (5,9 % des jeunes au Canada).

Toutefois, malgré cet accroissement de la population jeune, les Autochtones du Canada portent un fardeau stupéfiant de maladies transmissibles et non transmissibles, enregistrent des taux de suicide et de décès prématurés supérieurs et, de façon générale, profitent moins des études, des emplois, des logements, de la richesse et des occasions que les autres Canadiens. Les mères autochtones représentent une préoccupation particulière puisqu'elles sont plus susceptibles d'être célibataires ou adolescentes. Leurs bébés également sont vulnérables : comparés aux autres Canadiens, les Autochtones affichent un taux de mortalité infantile « continuellement et considérablement supérieur » ainsi qu'un taux de vaccination inférieur et risquent plus de vivre dans la pauvreté (ce qui nuit encore davantage à leur santé).

Faire face aux besoins de santé des aînés et des Autochtones canadiens de manière directe est essentiel à l'amélioration de la santé de la population globale et au contrôle des dépenses du système. Il est possible de mieux gérer (ou même d'éliminer) les problèmes de santé propres aux deux groupes en concentrant les ressources sur l'intervention précoce réalisée par les services de soutien communautaires.

Vieillesse en santé : moyens de soutenir les aînés canadiens

La demande de stratégies novatrices visant à garder les aînés en bonne santé et en sécurité à la maison ainsi qu'à leur offrir un accès rapide aux services de soins de santé primaires est en hausse. Le financement fédéral en vue d'étendre la portée des pratiques prometteuses, par exemple les équipes axées sur le vieillissement en santé ainsi que la prévention et la gestion des maladies chroniques, permettrait d'offrir les services aux personnes âgées ailleurs que dans nos centres de soins actifs.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est un exemple de programme fédéral efficace destiné aux aînés de la communauté puisque le gouvernement alloue le financement aux organismes qui veillent à ce que les personnes âgées profitent de la qualité de vie dans leur communauté et y contribuent. L'extension de ce programme et l'ajout d'un sixième objectif visant à ce que les aînés « restent en santé et demeurent actifs » pourraient contribuer à prévenir les chutes et à gérer de façon plus vigoureuse les maladies chroniques, permettant ainsi de rembourser ou d'éviter des frais. Le nombre de blessures liées à des chutes, qui augmente de façon spectaculaire avec l'âge, nous coûte 2,8 milliards de dollars par année. Environ 40 % des admissions de personnes âgées dans les maisons de soins infirmiers surviennent à la suite d'une chute. Les partenariats et les programmes communautaires visant cet objectif favoriseraient l'accessibilité à l'exercice et aux cours de maintien de l'équilibre et de la santé (afin d'améliorer la mobilité et la stabilité) ainsi que la pratique d'activités physiques comme la physiothérapie de groupe, le tai-chi ou la natation. En tenant compte de la promotion de la santé, de la mobilité physique et de l'inclusion sociale, de même que de l'accès aux services de santé appropriés, nous favorisons la santé, la sécurité et l'indépendance des aînés.

La démence chez les personnes âgées constitue un problème spécialement urgent. On s'attend à ce que cette maladie touche plus de 5,5 millions de Canadiens et leur famille d'ici 2038. Non

seulement elle pèse lourd sur les personnes concernées, mais également sur l'économie, car le fardeau économique de la démence double tous les dix ans et devrait excéder 153 milliards de dollars par année d'ici 2038. Reconnaisant ses effets potentiellement catastrophiques sur le système social et le système de santé, l'Australie, la France, les Pays-Bas, la Norvège, l'Écosse et le Royaume-Uni ont tous élaboré des plans nationaux spécifiques afin de gérer la maladie.

Les soignants officiels et non officiels bénéficieraient de programmes spécialisés d'éducation ou de formation visant à accroître les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre soin d'une population vieillissante. Le fait de fournir aux soignants et aux professionnels de la santé des incitatifs favorisant l'accès aux cours en soins de santé aux aînés (comme des cours en ligne, à temps partiel et de développement professionnel ainsi que des cours postérieurs à un diplôme donnant droit au crédit d'impôt pour frais de scolarité) ferait accroître leur capacité à fournir des soins sûrs et efficaces aux personnes âgées fragiles.

Favoriser la santé et le ressourcement des Autochtones

Les écarts entre les résultats sociaux, sanitaires et économiques de la population autochtone et ceux de la population majoritaire sont une inquiétude qui bouillonne depuis longtemps dans la tête des Autochtones, des Canadiens et de leurs gouvernements. Si elle reçoit un soutien social et des services de santé mieux adaptés à sa culture, la prochaine génération de cette population grandissante pourrait être plus en santé que ses parents et participer activement à la vie de sa nation et de sa communauté.

Les infirmières et les infirmiers fournissent la majorité des soins de santé dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Tout comme le gouvernement, nous croyons qu'« améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants et réduire le nombre de décès évitables sont des priorités du Canada », et nous avons espoir d'amener cette approche internationale fructueuse dans nos communautés autochtones. Les programmes rentables et communautaires peuvent améliorer les résultats sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants (enjeu considéré comme prioritaire par le gouvernement), notamment en élargissant l'accès aux soins de santé de qualité à l'échelle locale, en réduisant le fardeau des maladies touchant les mères et les enfants ainsi qu'en améliorant l'accès aux aliments sains et nutritifs.

Le gouvernement fédéral est en position de diriger des programmes et des services qui contribueraient à transformer les résultats sur la santé des Autochtones, permettant ainsi aux déficits et aux inégalités de faire place à la force et à la résilience. La consolidation des services de soutien visant à accroître les ressources offertes aux familles dans les communautés peut favoriser la santé ainsi que l'autodétermination de ces dernières et les rendre autosuffisantes.

PRENDRE DES MESURES SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA

L'AIC recommande au gouvernement fédéral de prendre des mesures visant les objectifs suivants : promouvoir le vieillissement en santé, accroître la capacité et favoriser la santé de même que le ressourcement des Autochtones :

1. **Soutenir l'accès aux services communautaires en mettant l'accent sur la prévention et la gestion des maladies chroniques**

A. **Fonds pour les infrastructures communautaires de la santé**

Créer un fonds administré par le gouvernement fédéral et orienté par des critères visant le développement des infrastructures de soutien destinées aux pratiques communautaires, fondées sur des preuves et axées sur les patients du domaine des soins de santé primaires, par exemple les cliniques dirigées par les infirmières et infirmiers praticiens, les gestionnaires de cas ou les intervenants-pivots, les équipes de santé familiale et les centres de santé communautaires. Les provinces, les territoires, les partenaires communautaires et les autres acteurs pourraient présenter une demande dans le cadre du fonds afin d'obtenir les ressources nécessaires pour soutenir les modèles de prestation de soins interprofessionnels, former des équipes solides et mettre au point des infrastructures technologiques ainsi que d'autres moyens novateurs visant à améliorer l'accès aux services de soins primaires et à domicile fondés sur la communauté. L'objectif du fonds serait d'améliorer la coordination des soins, d'accroître l'accès aux soins primaires après les heures normales de travail et de prévenir les admissions à l'hôpital évitables grâce à une meilleure gestion des maladies chroniques et à la prestation de soins dans la communauté.

B. **Promouvoir l'activité physique et l'indépendance**

Élargir le programme Nouveaux Horizons pour les aînés en ajoutant un sixième objectif visant à soutenir le vieillissement actif et en santé ainsi qu'en augmentant de 10 millions de dollars le budget actuel de 45 millions en vue de financer ce nouvel objectif.

C. **Accroître l'accès aux études et à la formation en gérontologie**

Créer une subvention de 1 000 \$ destinée à la formation en soins aux aînés afin de soutenir : (1) l'accès des soignants, qui sont des membres de la famille ou des amis, aux ressources en ligne appropriées leur permettant de prendre soin de leurs aînés; (2) l'accès des professionnels de la santé à une formation spécialisée et à une certification dans le cadre de programmes de gériatrie approuvés (y compris le Programme de certification de l'AIC en soins infirmiers gérontologiques) visant à les aider à améliorer les services de soins aux Canadiens âgés.

2. **Accroître la capacité du système de santé à gérer la démence**

Le leadership du gouvernement fédéral est nécessaire pour accroître la capacité actuelle du système à gérer la démence. Afin de protéger le soutien aux soignants et de faire en sorte que les personnes souffrant de démence puissent rester à la maison plus longtemps, recevoir les soins appropriés ainsi qu'être traitées avec dignité et respect, l'AIC appuie l'appel de la Société Alzheimer du Canada à la prise de mesures nationales complètes concernant la démence. Une telle initiative pourrait commencer par le financement d'un partenariat de spécialistes de la démence permettant de mettre en œuvre une stratégie nationale calquée sur le Partenariat canadien contre le cancer et la Commission de la santé mentale du Canada. Le financement initial de 30 millions de dollars par année sur cinq ans soutiendrait les six piliers nécessaires pour renforcer la surveillance, le diagnostic précoce, la sensibilisation et la coordination des soignants ainsi que les services destinés aux personnes atteintes de démence.

3. Renforcer les familles autochtones

Programme de renforcement des familles autochtones

En s'appuyant sur les principes du programme Strengthening Families Program (programme de renforcement des familles), reconnu à l'échelle internationale, et le Strengthening Families – Maternal Child Health Program (renforcer les familles – programme de santé maternelle et infantile), de renommée nationale, investir 70 \$ par année pour chaque Autochtone afin d'établir un nouveau programme quinquennal de renforcement des familles autochtones. En collaboration avec les personnes autochtones, les gouvernements et les professionnels de la santé, le programme permettrait :

- de fixer des objectifs et des échéances précis pour améliorer les résultats sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants ainsi que de mettre en place un accès équitable à des services de santé maternelle, paternelle et infantile améliorés et adaptés à la culture autochtone (20 millions de dollars par année);
- de porter à 80 millions de dollars par année le financement destiné au très efficace Programme d'aide préscolaire aux Autochtones du gouvernement fédéral.